



15ème législature

Question N° : 15602	De M. Sébastien Leclerc (Les Républicains - Calvados)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >sports	Tête d'analyse >Initiatives de solidarité lors des matchs de	Analyse > Initiatives de solidarité lors des matchs de football professionnel.
Question publiée au JO le : 25/12/2018		

Texte de la question

M. Sébastien Leclerc interroge Mme la ministre des sports sur les conditions dans lesquelles, le 13 décembre 2018, la Ligue de football professionnel a interdit, pour « raisons de sécurité », au Stade Malherbe de Caen d'organiser une opération caritative prévoyant le lancer de peluches sur le terrain du stade d'Ornano, à l'occasion de la rencontre de football opposant Caen à Toulouse. Initialement, le club de Caen avait prévu d'inviter les spectateurs à lancer des peluches sur la pelouse avant le match pour ensuite les offrir à des associations caritatives locales. Ce faisant, le club s'inspirait d'une pratique répandue aux Pays-Bas et en Belgique qui a valu à ses initiateurs (les supporters du club hollandais de La Haye) d'être distingués par la FIFA lors des FIFA *awards* 2016. La presse, y compris française, avait alors souligné le « magnifique geste » des supporters hollandais et s'était ensuite félicitée de la diffusion de cette pratique. En France, l'initiative a par exemple été reprise à Caen où le club de hockey sur glace des Drakkars l'a menée dans un but caritatif. Il s'étonne que la LFP ait annulé le lancer de peluches prévu par le Stade Malherbe de Caen et ses supporters mais se réjouit que les intéressés aient malgré tout choisi de maintenir la récolte de peluches, sans toutefois l'assortir de leur lancer sur la pelouse. Il regrette l'attitude de la Ligue de football professionnelle et souhaiterait connaître la nature exacte des « raisons de sécurité » invoquées par la LFP pour interdire le lancer des peluches sur la pelouse. Il souhaiterait aussi savoir si, à l'avenir, la LFP pourrait faire preuve de plus de compréhension pour soutenir, et non plus interdire, des manifestations de ce type. Enfin, il lui demande si, aux yeux des pouvoirs publics, des initiatives solidaires de ce type méritent d'être encouragées ou dissuadées.